

# **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **du 27 novembre 2019**

° ° °

Le vingt-sept novembre deux mille dix-neuf à dix-neuf heures, le CONSEIL MUNICIPAL de la commune de VANDEUIL, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de François MOURRA, Maire.

**Etaient présents** : F.Mourra, C.Moreaux, D. Mareigner, H. Fournaise, E. Griffon, G.Novak, F. Servagnat

**Etaient excusées** : J. Daemers, C.Gérard

Monsieur E. Griffon été nommé secrétaire de la séance

### **APPROBATION DU PROCES VERBAL**

Le conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal de la dernière réunion de conseil.

### **AVANCEMENT DES TRAVAUX DU PIGNON DE LA MAIRIE**

Le Maire indique que les travaux de maçonnerie concernant la restauration du pignon de la mairie sont terminés. Le décapage de l'ancien enduit a mis en évidence des pierres de bonne taille et correctement placées. Aussi, pour ses raisons esthétiques, il a été décidé de préférer le jointement de ces pierres plutôt que la réfection d'un enduit. La porte d'accès au grenier est commandée et devrait être posée prochainement. De même, la réfection de l'ancien enduit posé sur les soubassements des murs de la clôture de la mairie sera effectuée prochainement.

### **PROJET D'AMENAGEMENT DES AIRES EN PROLONGEMENT DE LA PLACE**

Les analyses et diagnostics préalables aux travaux ont été effectués. Le déménagement de la maison est réalisé et l'abattage des arbres largement entamé. Le Maire projette le tableau des coûts prévus et réalisés de l'opération à ce jour. Une consultation est en cours pour trouver une entreprise de désamiantage agréée. Après cette opération, l'inspection du travail dispose d'un délai de 1 mois pour visiter le chantier. Puis, suivra la démolition de la maison pour laquelle l'entreprise Réant a adressé une offre s'élevant à 5 550 € TTC.

### **BILAN FINANCIER DE LA SALLE COMMUNALE**

Comme tous les ans, le Maire fait le point sur la location de la salle depuis sa création, en 2012. Les recettes totales s'élèvent à 8 200 €. Il remercie Monique Mareigner, en tant que régisseur, en effectue la gestion (visites, formalités et recouvrements).

Après discussion, le conseil décide :

- d'appliquer strictement les conditions d'application du règlement.
- de maintenir les conditions financières de location détaillées dans les délibérations antérieures et de ne pas augmenter les tarifs de cette location réservée habitants du village.

### **COLIS DE NOEL**

Le Maire communique la liste des personnes de 70 ans auxquelles la commune offrira le colis de Noël.

Le coût du colis est fixé à environ 45 € pour les personnes seules et à 60 € pour les couples. Une bouteille de Champagne sera ajoutée à chaque colis. Une permanence sera organisée pour la distribution avec les conseillers municipaux volontaires.

### **DECISION MODIFICATIVE FNGIR**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote affectant un supplément de 60 € au FNGIR, à prélever sur le poste « bâtiment public », sur le budget de l'exercice 2019.

## **VCEUX 2020**

Le Maire indique que la traditionnelle cérémonie des vœux aura lieu le dimanche 5 janvier 2020, à 11H, à la salle communale. Tous les habitants du village seront invités.